

 **CRÉATION**

Le Centre Robert Doisneau a été créé pour accueillir des personnes en situation de handicap et de dépendance afin d'accompagner chacun vers la meilleure autonomie possible. La diversité des publics accueillis a pour vocation de favoriser les échanges intergénérationnels.

La MAS est gérée par la Fondation OVE créée par Yves Farge en 1944, reconnue d'utilité publique, au service du handicap, du grand âge et de toutes les différences. La Fondation compte plus de 100 sites accueillants des dispositifs et établissements, dans 6 régions et près de 2500 salariés.

 **PUBLIC ACCUEILLI**

La MAS Robert Doisneau accueille des personnes polyhandicapées, handicapées moteurs et des personnes handicapées vieillissantes.

 **CAPACITÉ**

L'établissement est agréé pour 35 places en internat et 10 places en externat.

 **ADMISSION**

Elle s'effectue sur notification de la MDPH (Maison départementale) des personnes handicapées et après validation du dossier par la commission d'admission de l'établissement.

 **AUTORITÉ DE CONTROLE**

Agence régionale de santé (ARS).



ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE

- Une équipe administrative (directeur, secrétaire)
- Une équipe médicale (médecin, cadre de santé, infirmier coordinateur, infirmiers et aides-soignants)
- Une équipe éducative (chef de service, coordinateur éducatif, moniteurs éducateurs, animateurs)
- Une équipe paramédicale (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute)
- Une équipe hôtelière et technique.
- Une équipe de kinésithérapeutes libéraux.

 **Situation géographique**

La MAS Robert Doisneau est située au cœur du 18ème arrondissement de Paris.

 **Moyen d'accès**

- Métro : ligne 4 ou 12, arrêt Marcadet-Poissonniers
- Bus : 31, 56 et 302
- Tramway T3b – arrêt Diane Arbus

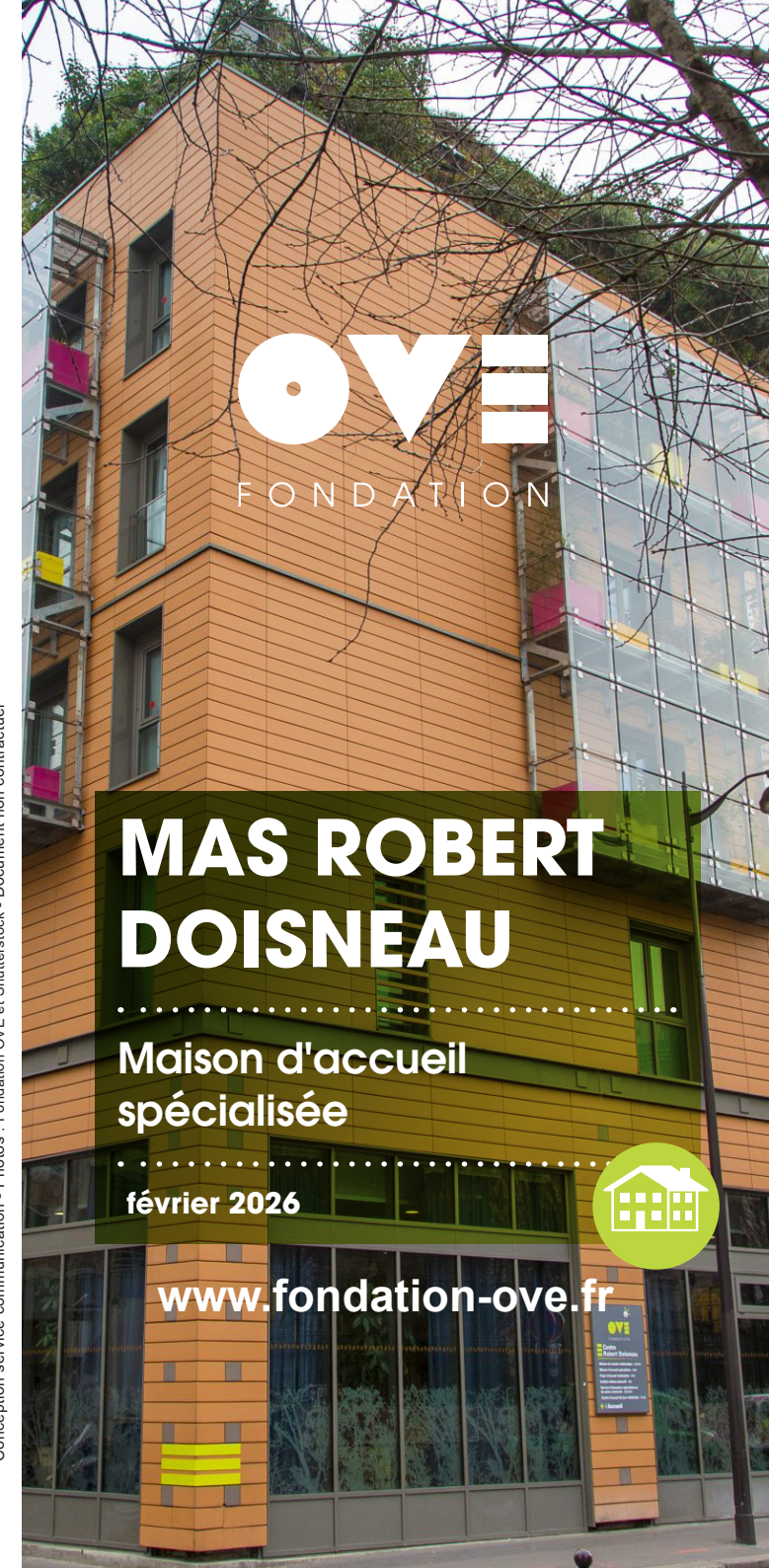
 **Contact**

- Accueil : **01 53 09 83 00**
- Renseignements et admission
mirella.nolland@fondation-ove.fr
- Direction
Mirella NOLLAND



MAS Robert Doisneau
51 rue René Clair
75018 Paris

www.fondation-ove.fr



MAS ROBERT DOISNEAU

Maison d'accueil spécialisée

février 2026

www.fondation-ove.fr



LES MISSIONS DE L'ESSMS

Proposer un accompagnement adapté afin de maintenir l'autonomie et les capacités des personnes accueillies,

Favoriser l'ouverture aux autres et sur le monde extérieur,

Proposer un accompagnement socio-éducatif,

Proposer un accompagnement adapté à la spécificité du public vieillissant,

Participer à la vie collective,

Assurer la surveillance médicale, la poursuite du traitement et les soins nécessités par l'état de la personne.

LES ACCOMPAGNEMENTS ET SERVICES PROPOSÉS

Une équipe soignante présente 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 sur la MAS.

De spacieux logements équipés d'une salle d'eau, d'un lit médicalisé, d'armoires, d'un téléviseur (TNT et Wi Fi gratuits), de volets électriques télécommandés.

Chaque logement est unique par sa décoration, ses volumes, son agencement. Le résident peut le personnaliser avec du mobilier et des décorations qui lui sont propres.

Un accompagnement global (soins, vie quotidienne, activités) et adapté, élaboré avec la participation de la personne accueillie et l'équipe pluridisciplinaire, qui s'inscrit dans un projet personnalisé propre à chacun et évolutif.

L'ORGANISATION

Les personnes sont accueillies au Centre Robert Doisneau 365 jours par an. En externat, l'accueil se fait en journée.

L'accueil au sein de l'unité permet à la personne de bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé.

Une journée est rythmée en fonction des activités du planning collectif et/ou individuel des résidents. La participation des

personnes est encouragée au sein de l'établissement et dans la cité.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Lors de l'admission sont remis les documents suivants :

- Livret d'accueil,
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Règlement de fonctionnement,
- Contrat de séjour, fiche de consentement.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit avec le résident et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins et attentes de la personne accompagnée.

LES CRITÈRES D'ADMISSION

Pour étudier une demande d'admission, il est nécessaire que le résident ait 18 ans et dispose d'une décision d'orientation en MAS / MAS de jour émise par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les dossiers reçus sont soumis à la Commission d'admission qui se réunit pour statuer sur l'adéquation entre le besoin de prise en charge et d'accompagnement des candidats et la capacité de la Maison à répondre à ce besoin. Une consultation médicale avec les médecins de l'établissement et une visite de la structure sont proposées aux candidats préalablement retenus, pour déterminer l'opportunité d'un séjour d'observation.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Un Conseil de la vie sociale (CVS) est mis en place au sein de l'établissement. Il se réunit plusieurs fois par an et regroupe des représentants des usagers, des familles et des professionnels.

Les usagers et les familles peuvent être invités chaque année à donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement par le biais de questionnaire de satisfaction.

Des réunions des résidents sont organisées pour permettre de faire participer les usagers aux choix des activités, sorties et à l'amélioration quotidienne du service.

Un représentant des usagers peut participer aux commissions menus.

LES PARTENAIRES

La MAS a établi des partenariats solides avec :

- Des acteurs locaux du sanitaire et du médico-social : services d'urgences, radiologie, laboratoire d'analyses, kinésithérapeutes libéraux, pédicures, ophtalmologue, dentiste...

- Des partenariats associatifs sportifs et socio-culturels sont développés, avec une priorité aux établissements du territoire.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

La MAS s'est engagée dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées, leurs représentants légaux et les partenaires.

Cette démarche s'appuie sur le référentiel de l'HAS et sur les recommandations de bonnes pratiques.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, des évaluations sont régulièrement menées. Elles portent sur les effets produits par les activités, leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies, leur cohérence avec les missions imparties et les ressources mobilisées. Elles donnent lieu à un plan d'action.

Cette démarche s'appuie sur un référentiel d'évaluation inter-associatif intégrant les recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

LA PROMOTION DE LA BIEN-ÊTRE

L'établissement a désigné un référent bien-être, un professionnel de terrain engagé pour garantir le respect, la dignité et le bien-être des résidents.